

JÉRÔME JAFFRÉ

# LES ÉLECTIONS DU 12 JUIN 1994 EN FRANCE

## LES TROIS RUPTURES

### DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Situées presque à mi-distance des élections législatives de mars 1993 et du scrutin présidentiel du printemps 1995, les élections européennes du 12 juin 1994 offraient l'occasion de mesurer l'audience des partis politiques à la lumière de la représentation proportionnelle et du clivage européen fortement présent en France depuis le référendum de septembre 1992 sur le traité de Maastricht.

Une double interrogation se faisait ainsi jour :

– Quel serait l'impact de la représentation proportionnelle après l'usage majoritaire des législatives de mars 1993 et des cantonales de mars 1994 ? Les listes patronnées par le RPR, l'UDF et le Parti socialiste allaient-elles dépasser la barre de 50 % des suffrages exprimés qu'elles avaient atteinte de justesse aux européennes de 1989 et aux régionales de 1992 ?

– Les élections européennes seraient-elles comme par le passé un scrutin limité à un usage de politique intérieure ? L'acuité du débat sur Maastricht et l'étroitesse de la victoire du « oui »

incitaient à penser que l'heure était venue d'une spécificité européenne. Mais la présence à la tête de la liste socialiste de son candidat « naturel » à l'élection présidentielle, Michel Rocard, et l'ouverture de la liste UDF-RPR à la fois aux partisans du « oui » et du « non » à Maastricht paraissaient de nature à modifier la donne.

Le 12 juin, les résultats sont allés au-delà de ces attentes (tableau 1). Il y a échec relatif de la liste Baudis qui arrive largement en tête mais doit se contenter d'un modeste 25,4 % des voix, échec absolu des listes Rocard et Chevènement, tassement des extrêmes, chute des écologistes incapables même en additionnant leurs deux listes d'atteindre la barre des 5 % (4,98 % exactement). On assiste en revanche sur le flanc gauche à la percée de la liste Tapie (12 % des voix) et sur le flanc droit à l'ascension de la liste Villiers (12,4 %).

La proportionnelle, la dimension européenne du scrutin et la crise persistante de la représentation politique ont bouleversé – profondément ou conjoncturellement ? – le paysage politique.

139

Tableau 1 - *Les résultats des élections européennes du 12 juin 1994 en France métropolitaine*

Inscrits	37 739 167	
Votants	20 301 411	
Exprimés	19 218 235	
		% inscrits
Abstention	17 437 756	46,2
Blancs et nuls	1 083 176	2,9
		% suffrages exprimés
Liste du Parti communiste	1 334 222	6,9
Listes d'Extrême gauche	523 432	2,7
Liste du Mouvement des citoyens	494 662	2,6
Liste du Parti socialiste	2 775 962	14,4
Liste des Radicaux de gauche	2 314 639	12,0
Listes divers gauche	318 089	1,7
Liste Verts Écologie	569 071	3,0
Liste Génération Écologie	388 262	2,0
Liste Chasse, pêche	769 649	4,0
Listes inclassables	425 815	2,2
Liste UDF-RPR	4 876 026	25,4
Liste de la Majorité pour l'autre Europe	2 389 574	12,4
Liste du Front national	2 038 832	10,6

#### LA RUPTURE DE LA PROPORTIONNELLE OU L'ÉMIETTEMENT POLITIQUE

A deux mois et demi de distance, les résultats des élections européennes diffèrent profondément des élections cantonales. Tombé le 12 juin à 14,4 % des voix, le Parti socialiste n'y obtenait-il pas à lui seul 22,6 % et même 25,9 % avec les candidats « divers gauche » qu'il soutenait ? L'UDF et le RPR totalisaient 31,1 % des voix et 38,9 % avec les candidats « divers droite » qu'ils soutenaient pour se compter le 12 juin à 25,4 % sur la liste d'union de Dominique Baudis. Enfin, le Parti communiste, tout

heureux de ses 11,4 % des cantonales, doit se contenter aux européennes d'un très modeste 6,9 %.

Dans un délai aussi court, il est clair que l'on assiste moins à un retournement d'opinion qu'à l'effet d'un changement radical des conditions politiques de l'élection. La proportionnelle s'est substituée au scrutin majoritaire, la logique notabiliaire qui tient une si large place aux cantonales est absente du scrutin européen, l'offre politique réduite aux cantonales, ce qui favorise le contrôle partisan, s'est considérablement élargie aux européennes, de neuf listes en 1979 à quatorze en 1984, quinze en 1989 et dix-neuf en 1994.

Mise en place à l'occasion des premières élections européennes en 1979, étendue aux élections régionales en 1986 et 1992, utilisée une fois, en 1986, pour les élections législatives, la représentation proportionnelle est revenue en force dans le système politique de la V<sup>e</sup> République, pourtant longtemps imprégné du culte de la règle majoritaire. L'introduction répétée de la R. P. introduit ainsi des comportements spécifiques qui favorisent l'émiettement des forces politiques. L'écart des votes entre le scrutin proportionnel et le scrutin majoritaire s'est fortement accentué depuis quinze ans (tableau 2). Il n'était que de sept à huit points de 1979 à 1985, atteignait vingt-sept points en 1988-1989 pour culminer à trente points en 1994.

Si l'on considère l'évolution des quatre grands partis traditionnels (PC, PS,

UDF, RPR) depuis 1979, leur recul à la proportionnelle atteint... quarante points. Mais il serait inexact de n'y voir que l'effet du mode de scrutin. Sous la règle majoritaire, le recul de la « bande des quatre » durant la même période atteint vingt points. Avec les alternances à répétition, leurs cortèges de déception et la remise en cause de la démocratie partisane, le système traditionnel s'est trouvé émietté et affaibli. On relève sur le long terme une réduction des allégeances partisans. En 1984, 76 % des sympathisants socialistes votaient encore pour la liste de leur parti, en 1989 64 % et en 1994 47 % seulement. A l'UDF les chiffres sont respectivement de 82 % pour la liste Veil, 65 % pour la liste Giscard d'Estaing et 62 % pour la liste Baudis. Au RPR, invité chaque fois à voter pour un leader extérieur à sa propre famille politique, le recul est cette

141

Tableau 2 - *Les évolutions électorales selon les modes de scrutin*  
(% des suffrages exprimés)

	SCRUTIN MAJORITAIRE		SCRUTIN PROPORTIONNEL	
	4 partis traditionnels (PC, PS, UDF, RPR)	3 partis de gouvernement (PS, UDF, RPR)	4 partis traditionnels (PC, PS, UDF, RPR)	3 partis de gouvernement (PS, UDF, RPR)
Européennes 1979			87,8 %	67,2 %
Législatives 1981	96,6 %	80,5 %		
Européennes 1984			74,7 %	63,6 %
Cantoniales 1985	82,9 %	70,4 %		
Législatives 1986			83,3 %	73,6 %
Législatives 1988	87,0 %	75,8 %		
Européennes 1989			60,1 %	52,2 %
Cantoniales 1992	69,3 %	59,8 %		
Régionales 1992			59,2 %	51,3 %
Législatives 1993	68,0 %	58,9 %		
Cantoniales 1994	76,2 %	64,8 %		
Européennes 1994			46,8 %	39,8 %

année plus sensible : 82 % en 1984, 66 % en 1989 et 47 % seulement en 1994. Enfin au Parti communiste aussi on observe un phénomène similaire : 84 % en 1984, 83 % en 1989 et 75 % en 1994.

L'évolution des trois partis de gouvernement (PS, UDF, RPR) fait apparaître des mouvements semblables. En quinze ans, le recul est de vingt-sept points à la proportionnelle mais aussi de seize points au scrutin majoritaire. À la question de savoir si les listes patronnées par les trois partis dépasseraient la barre des 50 %, la réponse est venue, cinglante : c'est la barre des 40 % qu'ils n'ont pu franchir, se contentant de 39,8 % des suffrages exprimés. Il faut cependant se garder d'exagérer le phénomène. Les listes dissidentes ont su bénéficier des avantages du scrutin sans pousser trop loin la rupture. Bernard Tapie n'a cessé, tout au long de sa campagne, de se réclamer de la gauche et de l'ultramitterrandisme. Et, pour sa part, Philippe de Villiers s'est abstenu de toute attaque contre le gouvernement et a finalement choisi de modifier *in extremis* le nom de sa liste « Pour une autre Europe » pour le transformer en liste de « la Majorité pour une autre Europe », ce qui marque bien qu'il invitait les électeurs de la droite modérée au pluralisme politique plutôt qu'à une quelconque rupture.

Enfin, la perte de la logique notabiliaire si forte aux élections cantonales a joué contre les partis organisés et au premier chef contre le Parti socialiste.

Entre les législatives de 1993 et les européennes de 1994, le recul national du Parti socialiste est de 4,5 points. Dans les circonscriptions où il avait réussi il y a un an à conserver ses députés, la décote est de 11,6 points ! Perte massive qui illustre l'absence de mobilisation des réseaux d'élus socialistes en faveur de Michel Rocard. À titre de comparaison en 1984 où la liste de Lionel Jospin subissait le sévère désaveu des trois premières années passées au pouvoir, la perte dans les circonscriptions socialistes (-18,8 points) était tout à fait comparable au recul national (-17,1 points).

#### LA RUPTURE DE MAASTRICHT OU LA REDISTRIBUTION À DROITE

Le débat sur le traité de Maastricht marque un changement profond dans les relations des Français à l'égard de l'Europe. Jusqu'alors, hormis les votes extrémistes du Parti communiste et du Front national, les consultations européennes renvoyaient à un débat national plutôt qu'à un véritable clivage sur les objectifs ou les modalités de l'union des pays de la CEE. Même en 1979, l'affrontement entre la liste RPR de Jacques Chirac et la liste UDF de Simone Veil épousait une logique d'affrontement pré-présidentiel avant le grand scrutin de 1981<sup>1</sup>. Toutefois, le vote sur le référendum de Maastricht, outre le clivage entre partisans et adversaires du Traité, opposait aussi les électeurs de gauche (66 % se sont prononcés pour le « oui ») aux électeurs de droite (63 % en faveur du

1. A preuve, interrogés sur l'accélération de la construction de l'Europe, 45 % des électeurs de Simone Veil se prononçaient en ce sens. Et le score était pratiquement identique chez les partisans de Jacques Chirac avec 44 % (sondage post-électoral SOFRES de 1979). Entre le vote RPR de 1979 et le vote « non » au référendum sur Maastricht treize ans plus tard, le coefficient de corrélation est nul (.06) alors qu'entre le vote communiste de 1979 et le vote « non », il atteint .57.

« non »). La question restait ainsi posée de savoir si le choix de 1992 avait bien été dominé par le débat européen ou par l'attitude à l'égard de François Mitterrand, initiateur du référendum.

Deux ans plus tard, le débat apparaît largement tranché par la montée continue des sentiments anti-européens dans l'ensemble de l'opinion publique – un sondage inédit de la SOFRES réalisé au début du mois de juillet 1994 accorde une majorité indiscutable de 57 % au « non » en cas de nouveau vote sur le traité de Maastricht – et particulièrement dans l'électorat de droite. Au moment des européennes de 1989, les électeurs de droite étaient un peu plus favorables à l'Europe que ceux de gauche. Cinq ans plus tard, les positions se sont renversées. Ainsi, le souhait d'accélération de la construction de l'Europe a reculé de un point parmi les électeurs de gauche et de onze points parmi ceux de droite ; les craintes à l'égard de la construction ont progressé de treize points à gauche mais de vingt et un points à droite ; la priorité donnée à la défense des intérêts de la France sur la construction de l'Europe a progressé de vingt points à gauche mais de trente et un à droite. Cette évolution se retrouve dans la modification de l'offre politique. En 1989, la dissidence à droite était représentée par la liste ultra-européenne de Simone Veil. En 1994, le renversement est complet puisque c'est la liste anti-européenne de Philippe de Villiers et Jimmy Goldsmith qui se présente aux suffrages des électeurs. En revanche, la liste d'union de Dominique Baudis a cherché à tenir compte de l'évolution des sensibilités et à dépasser le clivage de Maastricht en associant partisans du « oui » et du « non ».

Au final, les résultats des élections européennes peuvent se lire en grande

partie dans ceux du vote sur Maastricht. Du côté du « oui » figurent les listes de la gauche non communiste – la liste Rocard qui draine 21 % des électeurs du « oui » mais seulement 5 % des électeurs du « non » et la liste Tapie avec respectivement 17 % des partisans du « oui » et 5 % des partisans du « non ». Pour sa part, la liste Baudis ne réussit que partiellement dans sa volonté de dépasser le clivage de 1992, ce qui explique sa médiocre performance. Elle recueille 33 % des électeurs du « oui » et seulement 14 % des adversaires du Traité. Du côté du « non » figurent la liste du Front national – 25 % du vote « non » et 2 % du vote « oui » –, la liste communiste qui attire respectivement 12 % des premiers et 4 % des seconds et enfin la liste Villiers avec 24 % du vote « non » et 6 % du vote « oui ». En deux mois et demi de campagne, Dominique Baudis a perdu trois points chez les électeurs du « oui », mais dix-huit chez ceux du « non ». Philippe de Villiers a gagné trois points chez les « oui » et dix-sept chez les « non ». A près de deux ans de distance, le glissement au sein de la droite modérée épouse parfaitement le clivage du référendum.

En revanche, les structures électorales ne coïncident pas forcément avec les itinéraires individuels, comme le montre le tableau 3 qui ventile les résultats des européennes selon le niveau du vote « oui ». Si les votes communistes et lepénistes se structurent sur l'opposition à Maastricht, si les votes en faveur des listes Rocard et Baudis se structurent sur l'adhésion au Traité, on constate de façon plus curieuse que le vote Tapie croît avec la proportion du vote « non » alors que le vote Villiers suit la courbe du « oui ». Mais il est vrai que le vote sur le référendum de

Tableau 3 - *Les résultats des élections européennes selon le niveau du « oui » au référendum sur Maastricht (% des suffrages exprimés)*

	Niveau du « oui »					
	Moins de 40 %	40-45 %	45-49,9 %	50-54,9 %	55-59,9 %	Plus de 60 %
Listes en présence aux européennes	(26 circonscriptions)	(103 circonscriptions)	(133 circonscriptions)	(129 circonscriptions)	(103 circonscriptions)	(61 circonscriptions)
Parti communiste	17,4	8,8	7,3	5,9	5,1	3,5
Extrême gauche	3,5	2,7	2,7	2,7	2,8	2,5
144 Mouvement des citoyens	1,9	2,3	2,7	2,6	2,7	2,7
Parti socialiste	12,0	12,2	13,9	15,1	16,0	17,1
Radicaux de gauche	14,2	13,8	12,8	12,1	10,6	8,5
Divers gauche	1,1	1,2	1,4	1,7	2,1	2,5
Écologistes	4,4	4,3	4,7	4,9	5,7	6,1
Chasse, pêche	5,0	5,2	4,6	4,2	2,8	1,7
Inclassables	2,7	2,3	2,2	2,1	2,2	2,2
UDF-RPR	16,4	22,7	24,2	26,4	27,8	30,7
L'autre Europe	8,4	12,0	12,8	12,5	12,9	13,1
Front national	13,0	12,6	10,9	9,7	9,3	9,4
<i>Poids de Villiers dans la droite modérée</i>	34 %	35 %	35 %	32 %	32 %	30 %
<i>Poids Tapie dans le total PS + MRG</i>	54 %	53 %	48 %	44 %	40 %	33 %

Maastricht épousait largement un clivage social<sup>1</sup> opposant ceux « d'en bas » à ceux « d'en haut », alors que le vote Tapie a une composante populaire très marquée et que le vote Villiers correspond à l'habituelle distribution sociologique du vote conservateur.

Pour la droite modérée, un an après son triomphe des législatives, trois mois après sa bonne tenue des cantonales, le résultat des élections européennes est décevant. Le total des listes Baudis et Villiers atteint 37,8 %, à peine mieux que l'addition de 1989 (37,1 %) juste

1. Voir Olivier Duhamel et Gérard Grunberg, « Référendum : les dix France », dans SOFRES, *L'état de l'opinion 1993*, Éditions du Seuil, 1993, p. 79-86.

après la défaite de 1988, beaucoup moins qu'aux législatives de 1993 (44 %) ou aux cantonales de mars (44,6 %). Au surplus, le contrôle partisan du RPR et de l'UDF s'est trouvé mis en cause par la percée de la liste Villiers qui avec 12,4 % des voix recueille le tiers des suffrages de la droite modérée alors qu'en 1989 la liste Veil avec 8,4 % en dépassait à peine le cinquième. Parti avec un handicap de notoriété qui a longtemps nui à sa position dans les intentions de vote mais lui a permis d'amplifier son succès le soir du scrutin, Philippe de Villiers a vu son score croître dans l'électorat UDF de 8 % des intentions de vote en avril à 8 % en mai, 10 % début juin et 21 % dans les urnes. Dans l'électorat RPR, le mouvement est plus rapide et précède en réalité les propos de Charles Pasqua au meeting de Puteaux cinq jours avant le scrutin, qui deviennent ainsi une absolue plutôt qu'une invite au péché : 7 % des intentions de vote en avril, 11 % en mai, 20 % au début du mois de juin et 30 % dans les urnes.

On ne trouve d'ailleurs aucune trace d'un quelconque mot d'ordre du RPR en faveur du député de Vendée. Dans les régions qu'il contrôle le mieux – le Limousin, la Corse, l'Île-de-France –, dans ses départements-phares – Paris, la Corrèze ou la Corse du Sud – la part de Philippe de Villiers dans le total de la droite modérée est systématiquement inférieure à sa moyenne nationale. Le vote en sa faveur épouse d'ailleurs plutôt la structure du vote barriste de la présidentielle de 1988 que celle du vote Chirac, en raison en partie de sa zone d'influence personnelle dans l'ouest du pays. Dans les 82 circonscriptions où Raymond Barre dépassait 20 % des suffrages, la liste Villiers recueille 16,8 % des voix, soit 36,1 % du total de la droite

modérée ; dans les 101 circonscriptions où Jacques Chirac dépassait 23 %, elle ne recueille que 15,6 % des voix, 33,7 % de ce même total.

Pour élevée qu'elle soit, la performance de la liste Villiers connaît une double limite. Géographiquement, hormis sa zone d'influence spécifique des Pays-de-Loire, son score est étale dans le pays et ne dépasse dans aucune autre région la barre des 15 %. Dans les 921 villes de plus de 9 000 habitants, il obtient plus de 20 % des voix dans seulement vingt villes (à peine 2 % du total). Des régions traditionnellement acquises aux modérés comme l'Alsace et la Corse lui réservent un piètre accueil. Sociologiquement, il ne parvient pas à s'étendre au-delà des limites du conservatisme. Il recueille 17 % des voix chez les plus de 50 ans mais seulement 7 % chez les moins de 35 ans. Il atteint 33 % chez les agriculteurs et 21 % chez les commerçants et industriels mais doit se contenter de 10 % chez les cadres et professions intellectuelles, il est vrai très favorables à l'Europe, et de 4 % chez les ouvriers qui y sont pourtant hostiles. Il obtient 21 % des voix chez les catholiques pratiquants réguliers mais seulement 2 % chez les personnes sans religion. Dans les catégories extérieures à la droite traditionnelle, il est dominé par la liste Baudis, davantage même que ne le voudrait la répartition globale des suffrages entre les deux listes.

Cependant, la ligne de partage au sein de la droite modérée n'est pas sociologique. Chacune des deux listes obtient ses meilleurs scores dans les mêmes catégories et présente les mêmes points de faiblesse. La césure repose bien davantage sur des critères idéologique ou poli-

Tableau 4 - *Le partage du vote au sein de la droite modérée selon les orientations idéologiques*  
(% de suffrages exprimés)

	Les orientations idéologiques	Note			
		Très faible	Assez faible	Assez forte	Très forte
	HOSTILITÉ À L'EUROPE				
	Vote Baudis	29 %	31 %	22 %	14 %
	Vote de Villiers	5 %	11 %	18 %	26 %
	Poids de Villiers dans la droite modérée	15 %	26 %	45 %	65 %
		→			
	SOUTIEN AU GOUVERNEMENT				
146	Vote Baudis	2 %	25 %	36 %	62 %
	Vote de Villiers	4 %	15 %	20 %	20 %
	Poids de Villiers dans la droite modérée	67 %	38 %	36 %	24 %
		←			
	REFUS DE L'ÉGALITÉ				
	Vote Baudis	18 %	27 %	26 %	32 %
	Vote de Villiers	4 %	10 %	18 %	23 %
	Poids de Villiers dans la droite modérée	18 %	27 %	41 %	42 %
		→			
	HOSTILITÉ AUX SOCIALISTES				
	Vote Baudis	6 %	27 %	45 %	32 %
	Vote de Villiers	2 %	6 %	9 %	27 %
	Poids de Villiers dans la droite modérée	25 %	18 %	17 %	46 %
		→			
	LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE				
	Vote Baudis	13 %	24 %	34 %	40 %
	Vote de Villiers	4 %	10 %	23 %	20 %
	Poids de Villiers dans la droite modérée	24 %	29 %	40 %	33 %
		→			
	NATIONALISME				
	Vote Baudis	19 %	31 %	30 %	25 %
	Vote de Villiers	6 %	12 %	15 %	17 %
	Poids de Villiers dans la droite modérée	24 %	28 %	33 %	41 %
		→			
	TRADITIONALISME				
	Vote Baudis	13,5 %	27 %	27 %	32 %
	Vote de Villiers	3,5 %	12 %	19 %	15 %
	Poids de Villiers dans la droite modérée	21 %	31 %	41 %	32 %

SOURCE : Sondage post-électoral de la SOFRES et enquête *Figaro/SOFRES* sur « les valeurs idéologiques des Français ».

tique (tableau 4). Le vote Villiers apparaît anti-européen et davantage marqué par le conservatisme politique. Sur les notes concernant le refus de l'égalité, le nationalisme ou l'hostilité aux socialistes, les scores des deux listes progressent bien sûr de façon parallèle mais le poids de la liste du député de Vendée dans la droite modérée croît systématiquement en fonction de chacune de ces notes. Autre élément qui va en ce sens : 42 % des électeurs de Philippe de Villiers, contre 29 % des partisans de Dominique Baudis, se déclarent en accord avec les idées de Jean-Marie Le Pen. A l'inverse, le vote Baudis apparaît fortement corrélé à la note de soutien au gouvernement Balladur. Mais ce résultat ne doit pas être interprété de façon erronée : le vote Villiers n'est pas antigouvernemental mais plutôt a-gouvernemental : 64 % de ses électeurs sont satisfaits de l'action du gouvernement Balladur (73 % pour les partisans de Baudis), 61 % souhaitent que la politique menée soit poursuivie (66 % pour l'électorat Baudis). En réalité, les électeurs de Villiers n'ont pas voulu faire des européennes un vote pour ou contre le gouvernement : seuls 39 % ont voulu à cette occasion exprimer leur soutien à son égard, alors que cette volonté atteint 66 % dans l'électorat de Dominique Baudis.

Des sept critères étudiés, l'attitude à l'égard de l'Europe<sup>1</sup> apparaît comme le plus discriminant, preuve qu'il existe bien désormais une spécificité propre aux élections européennes. Cependant le partage du vote entre les deux listes ne

recouvre pas parfaitement le vote « oui » et le vote « non » du référendum sur Maastricht, sans quoi d'ailleurs la liste de Villiers se fût imposée au détriment de la liste Baudis puisque la majorité des électeurs RPR-UDF (59 % contre 41 %) s'étaient prononcés en faveur du « non ». Le passage d'une fraction importante des électeurs du « non » vers la liste Baudis a été motivé par une volonté plus forte de soutien au gouvernement – 61 % des électeurs Baudis provenant du « non » sont dans cet état d'esprit contre 45 % des électeurs Villiers ayant la même origine – et une moindre réserve à l'égard de l'Europe – 33 % de ces électeurs de Dominique Baudis souhaitent que sa construction soit ralentie contre 51 % de ces électeurs de Philippe de Villiers.

La déception du Front national, qui n'obtient que 10,6 % des voix – son plus mauvais score des trois dernières élections européennes –, s'explique en partie par la concurrence de la liste de Villiers qui semble bien l'avoir empêché d'étendre son influence dans la fraction de la droite modérée qu'il séduit habituellement. Ainsi, par rapport à 1989, le vote Le Pen recule fortement chez les catholiques pratiquants réguliers (- 7 points) et occasionnels (- 6), les cadres et professions intellectuelles (- 7), les inactifs, retraités (- 5), les commerçants et industriels (- 4), les revenus mensuels de 15 000 à 20 000 francs (- 8) ou supérieurs à 20 000 francs (- 4). Parmi les sympathisants UDF, le vote Le Pen

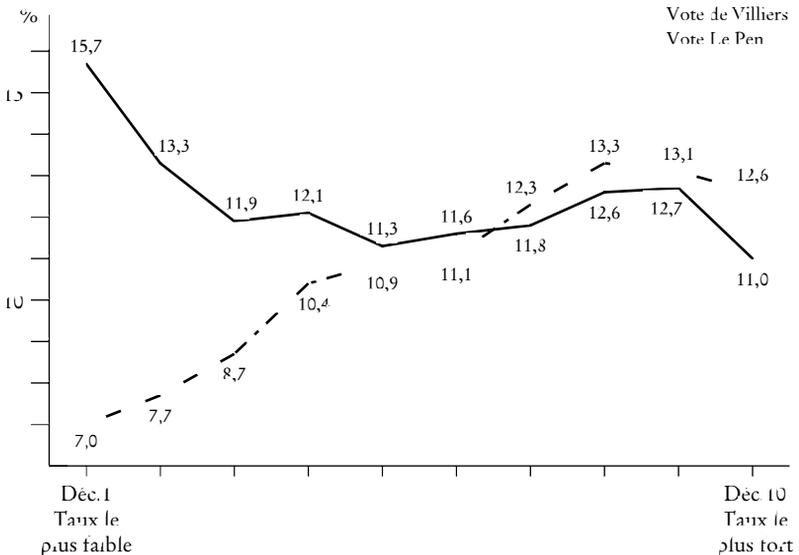
147

1. La note d'hostilité à l'égard de l'Europe varie de 0 à 4 en fonction des quatre éléments suivants : souhaite que la construction de l'Europe soit ralentie, craint les conséquences de la construction de l'Europe, a voté en pensant à la défense des intérêts de la France, pense que la France a à perdre dans la construction de l'Europe. Les positions 3 et 4 ont été regroupées pour correspondre à la note très forte.

recule de deux points et parmi ceux du RPR, très sensibles au phénomène de Villiers, il diminue de moitié, passant de 16 % à 8 %. Plus probant encore, plus le score Villiers est élevé, plus le recul lepéniste est accentué. Dans les circonscriptions où le député de Vendée est en deçà des 9 %, Le Pen perd en cinq ans 0,6 % des voix (son indice d'évolution se situe à 95), entre 9 et 11 %, le recul est de 0,8 % (indice 93), entre 11 et 13 % la perte atteint un point (indice 92), entre 13 et 15 %, elle est de 1,1 point (indice 90), au-delà de 15 %, elle culmine à 2,5 points (indice 80). Sur la base de ces chiffres, on peut considérer que la moitié de la perte lepéniste en cinq ans (1,2 point au plan national) est imputable à la concurrence de Villiers.

Pourtant, il serait tout à fait excessif de considérer les deux électorats comme des « frères jumeaux ». Loin d'une parenté cachée, ce qui frappe au contraire c'est l'opposition géographique et sociologique qui les caractérise. Les meilleures performances de la liste Villiers correspondent bien souvent aux plus mauvaises performances de la liste Le Pen et réciproquement. Ainsi l'Alsace, deuxième région lepéniste, est-elle la dix-neuvième région villieriste, et les Pays-de-Loire, première région pour celui-ci, est-elle l'avant-dernière région pour celui-là. Jean-Marie Le Pen obtient ses meilleurs scores chez les moins de 35 ans, Philippe de Villiers chez les plus de 50 ans. Le leader de l'extrême droite touche prioritairement les ouvriers et les

Tableau 5 - Les votes de Villiers et Le Pen selon le taux d'étrangers par circonscription (suffrages exprimés)



NB : Les circonscriptions ont été classées en déciles selon le taux d'étrangers (du plus faible au plus fort taux).

Tableau 6 - *La redistribution sociale du vote au sein de la gauche non communiste (suffrages exprimés)*

Profession du chef de ménage	Vote Fabius Européennes 1989	Vote Rocard Européennes 1994	Recul	Vote Tapie Européennes 1994
Ouvrier	28 %	9 %	- 19 p <sup>ts</sup>	19 %
Employé	34 %	16 %	- 18 p <sup>ts</sup>	15 %
Profession intermédiaire	26 %	19 %	- 7 p <sup>ts</sup>	12 %
Petit commerçant industriel	13 %	6 %	- 7 p <sup>ts</sup>	10 %
Inactif, retraité	24 %	17 %	- 7 p <sup>ts</sup>	9 %
Cadre, profession intellectuelle	18 %	17 %	- 1 p <sup>t</sup>	9 %
Agriculteur	11 %	10 %	- 1 p <sup>t</sup>	4 %
Ensemble des Français	23,6 %	14,4 %	- 9,2 p <sup>ts</sup>	12 %

SOURCE : Sondages post-électoraux de la SOFRES.

employés, le député de Vendée les agriculteurs, les commerçants et les retraités. Le premier culmine chez les sans-religion et les catholiques non pratiquants, le second chez les pratiquants réguliers. La répartition des votes en fonction du taux d'étrangers par circonscription (tableau 5) illustre leur différence : de Villiers obtient ses meilleures performances dans les circonscriptions les moins touchées par l'immigration, puis décroît régulièrement. A l'inverse, le vote Le Pen est directement indexé sur ce critère et son vote varie du simple au double selon le taux d'étrangers, passant de 7 % des voix à plus de 13 % dans les trois derniers déciles.

#### LA RUPTURE SOCIALE OU LA REDISTRIBUTION À GAUCHE

Depuis quelques années, l'évolution du système politique français n'est plus seu-

lement caractérisée par l'opposition horizontale entre la gauche et la droite mais aussi par un clivage vertical qui oppose les « gens d'en bas » aux « gens d'en haut »<sup>1</sup>. Cette césure est apparue ces dernières années à l'occasion du référendum sur le traité de Maastricht. On la retrouve accentuée aux élections européennes de juin 1994.

Déjà fortement touché en 1989 par son recul dans l'électorat populaire, le PS voit depuis cette date son score s'effondrer parmi les ouvriers (- 19 points) et les employés (- 18 points). En revanche, il conserve pratiquement intacte son influence chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (- 1 point), où il obtient désormais le double de son score dans la classe ouvrière (tableau 6). Au cours de ces dernières années, le PS avait perdu ses caractéristiques populaires au profit d'un vote interclassiste

1. Voir Jean-Luc Parodi, « Le retour au vertical », *Le Figaro*, 18 décembre 1990, et mon article « Le gouvernement des instruits », dans SOFRES, *L'état de l'opinion 1991*, Éditions du Seuil, 1991, p. 137-146.

mais affaibli. Conduit par Michel Rocard, qui commet l'erreur d'exposer dans l'affaire sa présidentialité, il arrive au terme de cette évolution en devenant le parti de la bourgeoisie intellectuelle.

Plus profondément, ce recul socialiste a une double origine. En premier lieu, il s'explique par la montée des sentiments anti-européens, marqueur décisif aujourd'hui entre la France « d'en bas » et la France « d'en haut ». En cinq ans, le recul du PS s'ordonne ainsi rigoureusement en fonction du niveau du « oui » au référendum sur Maastricht (tableau 7). Dans les terres du « non » et dans les catégories les plus sensibles à la thématique du repli sur soi, le PS chute le plus lourdement. En deuxième lieu, le PS, un an après son retour dans l'opposition, n'est pas redevenu un parti de contestation ou de transformation sociale. Son électorat reste profondément intégré au système politique et social actuel. Il n'adopte même pas une remise en cause radicale des choix économiques et sociaux de la nouvelle majorité. Si l'on distingue dans les électorats issus du vote Mitterrand au premier tour de la présidentielle de 1988 *les électeurs fidèles* au PS (qui ont voté socialiste en 1993 et 1994), *les électeurs perdus* (conservés en 1993 mais passés à un autre vote en 1994) et *les électeurs disparus* (infidèles dès 1993), on constate que les électeurs fidèles se montrent les plus favorables à l'Europe – 46 % souhaitent que sa construction soit accélérée contre 40 % des électeurs « perdus » et 32 % des « disparus » –, les plus convaincus du bon fonctionnement de la démocratie dans notre pays – à 62 % contre 43 % des « perdus » et 37 % des « disparus » – et les moins ardents à souhaiter la transformation de notre société – 40 %

se classent aux positions 1 et 2 de cette échelle en six cases contre 46 % des « perdus » et 55 % des « disparus ». Le vote socialiste continue ainsi de s'ancrer dans la France établie, ce qui est bien la cause première de son affaiblissement quand ni la logique notabiliaire ni le levier du phénomène majoritaire ne viennent à son secours.

Tableau 7 - *Le recul du Parti socialiste de 1989 à 1994 selon le niveau du « oui » au référendum sur Maastricht*

Niveau du « oui »	Recul du PS		Score Tapie (%)
	(en écart)	(en indice)	
Moins de 40 %	- 10,4	54	14,2
De 40 à 45 %	- 10,4	54	13,8
De 45 à 49,9 %	- 10,3	56	12,8
De 50 à 55 %	- 9,7	61	12,1
De 55 à 60 %	- 7,8	67	10,7
Plus de 60 %	- 4,3	80	8,7

C'est dans l'effondrement populaire du vote socialiste que le vote Tapie prend bien sûr appui – avec 12 % des voix, à seulement 460 000 suffrages de l'ex-parti dominant de la gauche française. La liste Énergie radicale réalise ses meilleures performances dans l'électorat populaire : 19 % des voix chez les ouvriers contre 9 % chez les cadres et professions intellectuelles (soit pratiquement l'inverse des scores de Rocard !), 20 % des voix chez les chômeurs contre 10 % à la liste socialiste. Le succès est identique dans les catégories les plus jeunes : 19 % des voix chez les moins de 35 ans contre 9 % chez les plus de 50 ans. Le vote Tapie provient au premier chef des anciens électeurs socialistes mais, l'évolution des structures électorales le prouve, il prend

aussi appui sur le vote communiste et ne laisse pas indemne le vote Front national puisque la zone d'influence personnelle de Bernard Tapie correspond à deux des régions de prédilection du lepénisme : Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Languedoc-Roussillon.

Si le vote Tapie apparaît bien comme un choix de contestation politique et sociale, son électorat adopte cependant des attitudes favorables à la construction de l'Europe conformément à l'orientation de campagne de son leader. Sur la note d'hostilité à l'Europe, 61 % des électeurs de Bernard Tapie obtiennent la note 0 – c'est-à-dire ne citent aucune des quatre réponses anti-européennes proposées au choix des interviewés –, contre 59 % des électeurs Rocard et 38 % de l'ensemble des votants. Mais, à la vérité, le vote Tapie correspond largement à un choix d'adhésion personnelle plutôt qu'à un ensemble d'attitudes fortement structurées sur le plan idéologique. 75 % des électeurs Tapie se sont prononcés sur la personnalité de la tête de liste, 20 % seulement sur son étiquette politique. Pour le vote Rocard, les proportions sont rigoureusement inverses : 18 % pour la personnalité, 74 % pour l'étiquette. Sur leurs orientations idéologiques, les électeurs de Bernard Tapie offrent un curieux mélange qui traduit assez bien la déstructuration d'une large partie de l'électorat français dans les catégories jeunes et populaires<sup>1</sup>. Les électeurs Tapie se montrent ainsi sensibles à l'égalité et aux droits de l'homme mais ils valorisent aussi la notion de compétition. Ils contestent le libre échange mais acceptent assez bien les privatisations et font confiance aux entreprises. Ils refusent la

sélection à l'Université mais réclament le rétablissement de la peine de mort et s'opposent à la construction de mosquées dans les grandes villes !

Plutôt que dans la cohérence idéologique d'une nouvelle famille de gauche, les motivations de vote sont ailleurs. Interrogés par la SOFRES sur leur choix au moyen d'une question ouverte – c'est-à-dire sans aucune proposition de réponse –, les électeurs Tapie expliquent d'abord leur vote par l'opposition des « gens d'en bas » aux « gens d'en haut » :

- « Bernard Tapie est un homme qui pense aux gens »
- « Il est proche des gens, il a notre langage »
- « Il aide l'ouvrier. J'aime son franc-parler »
- « Il peut faire beaucoup pour le chômage et les ouvriers »
- « J'aime bien les gens qui dérangent »
- « C'est la seule liste qui représentait vraiment les travailleurs »

Ses électeurs vantent aussi les attraits de la nouveauté, comme si, après les alternances successives entre la gauche et la droite institutionnelles, il convenait d'emprunter de nouveaux chemins :

- « Sa liste n'a jamais été au pouvoir, elle représente quelque chose de nouveau »
- « C'est du sang nouveau »
- « C'est une nouvelle tête dans la politique »
- « Ça va un peu bouculer les choses »
- « Il faut redonner du tonus au monde politique »
- « J'ai voté pour changer »
- « Pour le changement, la nouveauté, les idées, la vitalité »

1. Ces propos rejoignent l'analyse de Gérard Grunberg et Jean Chiche, « Le Parti socialiste victime de la fracture de la société française », *Le Monde*, 7 juillet 1994.

Enfin, les « affaires », qui assaillent Bernard Tapie deviennent aux yeux de ses partisans la preuve de son indépendance, voire d'un complot des médias, comme l'illustrent quelques citations dont certaines sont particulièrement savoureuses :

- « *Il est trop agressé alors que tous les partis politiques ne sont pas clairs* »
- « *J'en ai marre que l'on tape toujours sur lui* »
- « *Il doit gêner beaucoup de monde* »
- « *Je savais ce qu'il avait fait en matière de fraude alors que j'ai un doute pour les autres* »
- « *C'est un mec qui se bat et c'est ça un chef : ne jamais craquer* »

152

Avec 2,6 % des voix, la liste du Mouvement des citoyens conduite par Jean-Pierre Chevènement connaît un échec cinglant. Le député de Belfort ne parvient pas à structurer son influence sur le vote « non » à Maastricht et il apparaît comme le modeste reflet d'un bien pâle Parti socialiste. Lui aussi touche la bourgeoisie avancée et non les catégories populaires, pourtant si critiques, comme lui, à l'égard de l'Europe et du PS. Il recueille 6 % des voix parmi les cadres, 5 % chez les professions intermédiaires mais 2 % seulement chez les employés et les ouvriers.

L'échec des deux listes écologistes (3 % pour les Verts, 2 % pour Génération Écologie) tient à leurs divisions mais également à leur incapacité à mobiliser les catégories qui faisaient leur

succès : les 25-34 ans (ils y passent en cinq ans de 19 % à 8 %), les professions intermédiaires (de 22 % à 10 %) et les sympathisants écologistes eux-mêmes (de 66 % à 45 %). L'écologie affaiblie connaît un retour aux sources puisque sa structure électorale est désormais plus proche de celle des européennes de 1979 (où la liste Fernex obtenait 4,5 % des voix) que des scrutins plus récents de 1989 à 1992<sup>1</sup>. Dans ce mécanisme, les Verts, plus proches de l'écologie traditionnelle, écrasent la liste de Brice Lalonde qui, dans ce combat de nains, se trouve devancée dans la totalité des régions, la totalité des départements et 547 des 555 circonscriptions législatives.

La montée du sentiment anti-européen et le clivage entre ceux « d'en bas » et ceux « d'en haut » auraient dû favoriser une remontée communiste. Or, on assiste au contraire à un nouveau tassement (6,9 % des voix au lieu de 7,8 % en 1989), preuve supplémentaire dans ces conditions, et sachant les malheurs du Parti socialiste, de la tendance lourde du déclin communiste. Le PC recule surtout dans ses zones de force. Entre 1989 et 1994, son indice d'évolution varie de 97 là où il était très faible (moins de 5 % des voix) à 86 là où il était le plus fort (plus de 15 %). Sa baisse est particulièrement accentuée dans les points forts de sa sociologie traditionnelle : les personnes sans religion (- 11 points), les 18-24 ans (- 6 points), les employés (- 8 points) et les ouvriers (- 3 points) mais s'il tombe dans cette dernière catégorie à 9 % des suffrages, il a le bonheur d'y faire à nouveau jeu égal

1. Le coefficient de corrélation des écologistes calculé par département est de .83 entre 1994 et 1979 alors qu'il n'est que de .68 avec les législatives de 1993, .75 avec les régionales de 1992 et .57 avec les européennes de 1989.

avec un Parti socialiste, il est vrai, bien diminué.

Malgré la persistance de la dimension protestataire du vote, le Front national stagne, comme nous l'avons déjà souligné. Il recule le plus dans ses zones de force. Là où il était à moins de 7,5 % en 1989, son indice d'évolution est à 89, là où il dépassait les 15 %, il se situe à 84. Dans sa région fétiche, Provence-Alpes-Côte d'Azur, il subit de plein fouet « l'effet Tapie » puisque son indice d'évolution chute à 80, alors qu'au niveau national l'indice s'établit à 90. Cependant, le Front national accentue son originalité sociologique au sein de la droite. Empêché par Philippe de Villiers de conquérir sa part habituelle de l'électorat conservateur, il engrange des progrès significatifs dans l'électorat populaire et le vote des jeunes. En cinq ans, s'il perd du terrain chez les cadres ou les personnes à revenu élevé, il progresse de treize points chez les employés et de quatre chez les ouvriers. Il recule de quatre points chez les plus de 65 ans mais en gagne inversement quatre chez les moins de 35 ans. Il perd du terrain dans la riche Ile-de-France mais en gagne dans les régions plus populaires situées au nord : la Haute-Normandie, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais. Affaibli après sa période faste de 1992-1993, le FN continue de porter pour partie la protestation des laissés-pour-compte et des exclus de notre société.

✱

La spécificité des élections européennes de 1994 – l'absence de notabilisation liée à la proportionnelle nationale et la dimension proprement européenne du scrutin dans la foulée du référendum sur Maastricht – interdit de tirer des

conclusions valables pour l'ensemble des élections à venir. Il est clair que des scrutins démultipliés et personnalisés (comme des législatives, des municipales ou des cantonales) présenteraient des caractéristiques très différentes. Les européennes ont mis en valeur les performances de Philippe de Villiers et de Bernard Tapie. Mais dans les règles classiques de la concurrence majoritaire, il conviendrait de noter que la liste Baudis devance la liste Villiers dans 21 des 22 régions, 95 des 96 départements (à la seule exception de la Vendée) et 550 des 555 circonscriptions (à l'exception précisément des cinq de Vendée). Même là où des députés se sont engagés sur la liste de « la Majorité pour une autre Europe » ou en sa faveur – comme Philippe Martin dans la Marne, Bernard Debré en Indre-et-Loire ou Alain Griotteray dans le Val-de-Marne – la liste UDF-RPR arrive en tête dans leurs circonscriptions, ce qui marque bien les limites de la différence. De son côté, Bernard Tapie frôle au plan national le score de Michel Rocard, mais le PS le devance dans 17 des 22 régions, 71 des 96 départements et 408 des 555 circonscriptions. Dans les 274 municipalités de plus de 9 000 habitants qu'il détient, le PS devance la liste « Énergie radicale » à 217 reprises. Bref, malgré le désastre socialiste, la hiérarchie est respectée quatre fois sur cinq, ce qui devrait limiter les prétentions radicales. D'autant plus que sur cent électeurs Tapie, 23 % seulement revendiquent sur la question de préférence partisane un lien avec le MRG alors que 50 % continuent de se déclarer proches du PS. Parmi les électeurs socialistes « perdus » (les électeurs mitterrandistes de 1988 fidèles au PS en 1993 mais passés à un autre vote en 1994), 80 %, en cas de nouvelles législa-

Tableau 8 - *Le rééquilibrage gauche/droite*  
(suffrages exprimés)

	Gauche	Hors gauche/droite	Droite	<i>Avance de la droite sur la gauche</i>
Législatives 1988 (1 <sup>er</sup> tour)	49,2 %	0,4 %	50,4 %	+ 1,2 p <sup>ts</sup>
Européennes 1989	33,8 %	17,1 %	49,1 %	+ 15,3 p <sup>ts</sup>
Régionales 1992	29,7 %	18,6 %	51,8 %	+ 22,1 p <sup>ts</sup>
Cantoniales 1992 (1 <sup>er</sup> tour)	34,3 %	10,3 %	55,4 %	+ 21,1 p <sup>ts</sup>
Législatives 1993 (1 <sup>er</sup> tour)	31,0 %	12,0 %	57,0 %	+ 26,0 p <sup>ts</sup>
Cantoniales 1994 (1 <sup>er</sup> tour)	40,9 %	4,5 %	54,7 %	+ 13,8 p <sup>ts</sup>
Européennes 1994	40,4 %	11,2 %	48,4 %	+ 8,0 p <sup>ts</sup>

154

tives, voteraient pour le candidat socialiste, à supposer que demeure intact le système de candidatures proposé dans chaque circonscription en 1993.

En sens inverse, quelques indices témoignent d'une portée plus durable des enseignements du scrutin. On relève tout d'abord la persistance de la crise de la représentation politique – qui se caractérise moins désormais par les fractures de l'abstentionnisme que par la césure dans le vote entre ceux « d'en bas » et ceux « d'en haut ». En outre, les élections européennes ont enfin conquis une spécificité propre, qui se traduit dans la constitution des listes et les choix des électeurs. Avec, il est vrai, une dynamique critique à l'égard de la construction européenne : les quatre listes les plus favorables à l'Europe – celles de

Rocard, Tapie, Baudis et Lalonde – sont ainsi passées de 65 % des intentions de vote au début du mois d'avril au score beaucoup plus modeste de 53,8 % des voix dans les urnes. Enfin, les européennes confirment, après les cantonales, le retour à un rééquilibrage du rapport droite/gauche. La gauche, avec la liste Sarajevo et la liste de l'outre-mer, dépasse les 40 % des voix alors que la droite descend en dessous des 50 % (tableau 8). L'écart entre les deux grandes tendances de l'esprit public était de 26 points aux législatives de 1993 et de 13,8 aux cantonales de 1994. Au soir des européennes, il n'est plus que de huit points. Mais l'émiettement de la gauche et le fossé persistant entre le PS et les couches populaires rendent la tâche de reconquête toujours aussi difficile.